



Gujan-Mestras le 06/03/2025,

Madame, Monsieur, cher.e.s membres de l'association Vélo Bassin,

Je tiens tout d'abord à vous présenter toutes mes excuses pour cette réponse tardive. Ni moi, ni mon équipe n'avions eu connaissance de vos précédents mails.

Dans une ville périurbaine et construite le long d'une route départementale de plus de 7km telle que Gujan-Mestras, la place des usagers du vélo et des piétons n'est pas historiquement centrale.

Longtemps, notre réseau s'est développé dans la perspective de proposer des itinéraires de balade, notamment en lien avec le développement touristique du bassin d'Arcachon. Sur ce point, notre commune et le sud Bassin sont plutôt bien équipés mais nous souhaitons aller plus loin.

Aujourd'hui, priorité doit être donnée à l'usage du vélo au quotidien en tant que mode de transport alternatif au « tout voiture », ainsi que de favoriser les déplacements piétonniers.

Question 1 - Quelles actions prioritaires envisagez-vous pour favoriser l'usage des mobilités actives, vélo et marche, dans votre commune, quelle que soit la saison ?

L'usage des mobilités actives est indissociable de la refonte complète de notre plan local d'urbanisme, dont nous faisons une priorité absolue. C'est à partir de la remise à plat de ce document que nous pourrons agir pour traiter les défis auxquels est confrontée notre commune.

Créer du logement dans nos centres bourgs, c'est faire venir des habitants à proximité de nos commerces, de nos services publics et de nos solutions de transports. Cette proximité, associée à l'élargissement des emprises publiques en cœur de ville, est immédiatement favorable à l'usage des mobilités actives. Notre ville sera au rendez-vous pour rendre possibles ces mobilités.

Dans les zones d'aménagement concertées (ZAC) que nous envisageons au cœur de Mestras et de Gujan, de nouveaux espaces piétonniers et végétalisés seront créés. Les trottoirs seront élargis et adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour les cyclistes, la rénovation du cœur de ces quartiers sera l'occasion d'imaginer des pistes cyclables en site propre à des endroits où historiquement l'espace manquait pour concilier les différents modes de transport, sauf à créer des dispositifs parfois source de conflits d'usage.

Pour l'usage du vélo au quotidien, sur le reste de la commune, nous poursuivrons l'aménagement de pistes cyclables en privilégiant la création de pistes en site propre, notamment au niveau du Golf, et en travaillant la cohérence de connexion de ces infrastructures au réseau existant. Un plan pour prioriser ces aménagements sera imaginé en concertation avec les associations concernées, les Gujanaises et les Gujanais, ainsi qu'en tenant compte du programme de réfection de voirie. Cela fait partie de « nos premières actions » telles que mentionnées dans notre programme. Nous agrémenterons notre réseau de parkings à vélos à proximité de nos commerces et développerons sur certains tronçons des ombrières végétalisées. L'objectif est de ramener la nature en centre-ville et de proposer des haltes de fraîcheur en cas de températures élevées.

L'entretien du réseau cyclable existant devra également être amélioré.

Concernant les piétons, nous poursuivrons l'aménagement de trottoirs adaptés et accessibles, notamment là où ils font défaut aujourd'hui. Afin de lutter contre l'imperméabilisation des sols, nous aménagerons ces espaces en recherchant des alternatives au « tout goudron ». Ceci se fera en concertation avec les associations et les habitants concernés ou intéressés.

Enfin, nous n'oublions pas la pratique du vélo ou de la marche dans sa version « détente » ou « sport ».

- Nous souhaitons tout d'abord terminer la boucle de Gujan-Mestras. Cet itinéraire d'environ 16km serait accessible aux cyclistes et aux piétons. Une partie est déjà existante mais il reste un tronçon important à aménager en limite du Teich. Nous le réaliserons en coordination avec nos voisins.
- Nous aménagerons ensuite une promenade piétonne entre le bâtiment de la police municipale et le château d'eau, le long du ruisseau du Bourg
- Enfin, nous créerons deux parcs pour que les piétons puissent profiter de la nature en cœur de ville. Le premier au niveau du château d'eau pour terminer la balade le long du ruisseau du Bourg. Le second autour de la salle du Clos Fleuri à la Hume, afin d'en faire un lieu de détente et de convivialité avec son nouveau « Café Théâtre Municipal ».

Question 2 - Quelles actions coordonnées envisagez-vous pour favoriser la continuité des espaces cyclables avec les communes voisines ?

Plusieurs acteurs agissent pour le développement et l'entretien de notre réseau cyclable. La mairie, par sa proximité avec les citoyen.ne.s, s'impose naturellement comme le premier interlocuteur. C'est donc à la mairie de Gujan-Mestras qu'il revient d'agir pour la bonne coordination des projets avec ses voisins, que ce soit via la Cobas ou les départements de la Gironde et des Landes.

A l'heure actuelle, les liaisons entre notre ville et La Teste de Buch semblent convenables. A l'est nous serons amenés à solliciter la ville du Teich pour notre projet de boucle cyclable. Au sud, nous soutiendrons la réalisation d'aménagements vers Sanguinet, la RD652 étant particulièrement dangereuse pour les cyclistes en raison du trafic important qu'elle supporte et de l'étroitesse, voire de l'absence de bas-côtés.

Nous ne manquerons pas de solliciter les associations concernées pour accompagner la mairie et travailler sur ce sujet.

Question 3 - Quelles actions envisagez-vous pour éviter des conflits d'usage dans le partage des espaces publics de mobilité ?

Afin d'éviter les conflits d'usage dans le partage des espaces publics de mobilité, nous travaillerons à la création en priorité de pistes cyclables en site propre. Là où cela est historiquement difficile, nous élargirons l'espace public dans le cadre des deux ZAC de Mestras et Gujan. Ailleurs, nous poursuivrons les efforts d'aménagement accessible pour tous. Des campagnes de sensibilisation (affichage public, magazine municipal, intervention dans les établissements scolaires, ...) visant à promouvoir la courtoisie et le partage des espaces, viendront compléter ces aménagements.

Question 4 - Quelle place entendez-vous donner aux associations et aux collectifs d'usager du vélo dans votre commune ?

Dès notre élection, nous prévoyons de rencontrer l'ensemble des président.e.s d'association afin d'analyser leurs besoins. Cela fait partie de « nos premières actions » telles que mentionnées dans notre programme. Ce rendez-vous sera l'occasion de dresser un premier état des lieux des réseaux de mobilités actives avec le milieu associatif. Nous souhaitons poursuivre ce dialogue de façon régulière tout au long du mandat, et parfois de façon plus spécifique lors de la mise en œuvre de certains projets pouvant intéresser les associations concernées.

Jacques CHAUVET

Avec vous, agir pour Gujan. Les élus

